



Cabinet de la Préfète déléguée
pour la défense et la sécurité

Metz, le 1^{er} mars 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 3

ÉPISODE NEIGE / PLUIES VERGLAÇANTES LIMITATIONS ET INTERDICTIONS POUR LES POIDS LOURDS DE PLUS DE 7,5 TONNES VENDREDI 2 MARS 2018

Depuis 16h00, Météo France a placé **12 départements** de la zone de défense et de sécurité Est en **vigilance orange « neige-verglas »** (Ardennes, Doubs, Marne, Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Haute-Saône, Vosges et Territoire de Belfort).

Des perturbations neigeuses, se transformant en pluies verglaçantes, sont attendues demain dès le début de matinée. Elles se décaleront du sud-ouest vers le nord-est dans le courant de la matinée et perdureront jusqu'en fin de journée avant de se transformer en pluie.

Compte-tenu de ces prévisions, une **limitation de vitesse à 80 km/h** et une **interdiction de dépassement** sont mises en œuvre le **vendredi 2 mars 2018 à partir de 7h00**. Elles concernent les **poids lourds de plus de 7,5 T** et s'appliquent sur l'ensemble du **réseau autoroutier et national** des départements concernés.

On ne peut exclure que des phénomènes très localisés se produisent. En conséquence, les usagers de la route circulant dans les départements en vigilance orange sont invités à la plus grande prudence, à adapter leur conduite aux conditions de circulation et à anticiper et/ou limiter leurs déplacements.



Conseils en cas de déplacements

- Reportez vos déplacements. Si malgré tout, vous devez absolument vous déplacer, redoublez de prudence.
- Respectez les restrictions de circulation et déviations mises en place et les consignes données.
- Facilitez le passage des engins de dégagement des routes et autoroutes et ne les doublez pas.
- Réduisez votre vitesse et augmentez les distances de sécurité.
- Méfiez-vous des zones de formation de verglas (zones humides et/ou ombragées, ponts...).
- Dans le cas où vous ne pourriez pas poursuivre votre route en sécurité, n'hésitez pas à vous arrêter, dès que possible, et signalez la présence de votre véhicule. Si vous deviez sortir du véhicule, enfiler au préalable un gilet rétro-réfléchissant.
- Renseignez-vous sur les conditions de circulation sur le site de www.bison.fute.gouv.fr et sur les conditions météorologiques sur le site de www.meteo.fr.
- Ecoutez France Bleu, votre radio de proximité.

Contact presse : Valérie MULLER – 07 88 84 80 88



@prefetzoneest
@COZ_EST